



N° 1

21 janvier

2019

Sommaire :

- N°2019-1-001 DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE : COMPTE RENDU D'INFORMATIONS POUR LE QUATRIEME TRIMESTRE 2018
- N°2019-1-002 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018
- N°2019-1-003 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT BIRKENWALD
- N°2019-1-004 RENOVATION VESTIAIRES SALLE DE LA CONCORDE – ATTRIBUTION DU MARCHE
- N°2019-1-005 COMPETITION MATHÉMATIQUES SANS FRONTIÈRE 2019 » – DEMANDE DE PARRAINAGE

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE de DUTTLENHEIM

Arrondissement
de MOLSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 21 janvier 2019 – Séance ordinaire
Convocation du 14 janvier 2019
Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjointes

WEBER Jean-Marc - SPIELMANN Florence - WEICKERT Jean-Luc - WENGER
Bernadette

Nombre des
conseillers

élus :
23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

Conseillers en
fonction :
23

HANSER Eddie - ROUYER Christophe - TESTEVIDE Jean-Louis - HELFER Valérie -- DENISTRY
Alexandre - GOEPP Christian - METZGER Christian - BLEGER Anne - KNEY Chantal -
GEISTEL Anne - BUCHMANN Philippe

Conseillers
présents:
16

Procurations : Mme DENNY Nathalie a donné pouvoir à Mme SPIELMANN Florence
Mme KESSLER Johanna a donné pouvoir à Mme WENGER Bernadette
Mme SCHILLINGER Marion a donné pouvoir à M. RUCH Jean-Luc
M. BUREL Christophe a donné pouvoir à M. WEICKERT Jean-Luc

Conseillers
présents ou
représentés
20

Absents excusés : FENGER-HOFFMANN Sylvia

Absents non excusés : HUBER Cathie - STEINER Armand

Le Maire constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

N°2019-1-001

**DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE : COMPTE RENDU D'INFORMATIONS POUR LE
QUATRIEME TRIMESTRE 2018**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L2122-23 ;

Vu la délibération n°2014-3-007 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au maire ;

PREND ACTE

du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'appui de la note explicative communiquée à l'Assemblée pour la période du 4^{ème} trimestre 2018.

N°2019-1-002 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2018**VOTE A MAIN LEVEE:**

0 ABSTENTION
20 POUR
0 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9 ;

Vu l'article 14 du Règlement Intérieur ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 17 décembre 2018.

N°2019-1-003 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019- LOTISSEMENT BIRKENWALD**VOTE A MAIN LEVEE:**

1 ABSTENTION (*GOEPP Christian*)
19 POUR
0 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L 2543-2 et R 2543-1 ;

Après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

le **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LE BIRKENWALD** de l'exercice 2019 qui se présente comme suit :

	<u>TOTAL</u>
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 980 000,00
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00

DEPENSES TOTALES	3 980 000,00
	<u>TOTAL</u>
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 980 000,00
- RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00
-	-----
RECETTES TOTALES	3 980 000,00

2° PRECISE

que les niveaux des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement sont votés par CHAPITRES.

N°2019-1-004 RENOVATION VESTIAIRES SALLE DE LA CONCORDE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**VOTE A MAIN LEVEE:**

0 ABSTENTION
20 POUR
0 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L. 2122-22-4 ;
- Vu** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 et 28 ;
- Vu** la délibération n°2014-3-007 du 7 avril 2014 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire – application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu** les rapports d'analyse des offres ;
- Vu** le procès-verbal d'ouverture des plis du groupe de travail de la commande publique du 10 janvier 2019 ;
- Vu** le procès-verbal de proposition d'attribution du groupe de travail de la commande publique du 10 janvier 2019 ainsi que les explications techniques apportées en séance ;

Après en avoir délibéré,

1° DECIDE

de retenir, conformément au règlement de consultation, l'offre économique et techniquement la mieux disante concernant l'attribution des lots rattachés à l'opération comme suit :

Tableau d'analyse des offres	
Objet :	Réalisation en bâtiments modulaires de vestiaires d'une salle sportive de Duttlenheim, avec démolition préalable des locaux existants
Publicité :	Bulletin Officiel Marchés Publics et Alsacemarchespublics.com
Date de remise des offres :	20/11/2018 à 12h00
Offre 1	Batiloc 67118 Geispolsheim
Offre 2	2Vinci Concepts Modulaires 67600 Bindernheim
Réunion du groupe de travail commande publique :	ouverture des plis le 26/11/2018, analyse des offres et proposition d'attribution le 10/01/2019
Proposition tarifaire Offre 1	proposition de base à 426.000 euros HT avec production eau-chaude et chauffage au gaz variante avec ballon eau-chaude et radiateurs d'occasion à 415.500 euros HT
Proposition tarifaire Offre 2	proposition de base à 390.744 euros HT avec production eau-chaude et chauffage électriques variante avec production eau-chaude et chauffage au gaz à 424.740 euros HT
Analyse	2 offres conformes au cahier des charges Aspect intérieur de l'offre 2 plus valorisante (toile de verre avec peinture et plintes en carrelage au lieu d'une finition tôle) Offre 2 intègre dans son prix l'habillage extérieur du bâtiment, ainsi que la fourniture des bancs et sèche-cheveux dans les vestiaires

Attribution du marché à l'entreprise IIVinci Concepts Modulaires 67600 BIRDERNHEIM pour un montant HT de 424 740 €, soit 509 688 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

3° PRECISE

Que ce chantier se déroulera du 1^{er} juin au 30 septembre 2019 et que les associations utilisatrices de la salle sont déjà informées de la non disponibilité durant cette période.

N°2019-1-005 COMPETITION « MATHEMATIQUES SANS FRONTIERE 2019 » - DEMANDE DE PARRAINAGE**VOTE A MAIN LEVEE:**

0 ABSTENTION
20 POUR
0 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2541- 12-10 ;

Considérant la demande du 5 décembre 2018 de l'équipe organisatrice de la compétition « Mathématique sans frontière 2019 » sollicitant un parrainage pour cette manifestation à laquelle le Collège Nicolas Copernic est partie prenante, la remise des prix intervenant le jeudi 16 mai 2019 ;

Considérant que la collectivité entend soutenir les collégiens de Duttlenheim ;

Considérant que chaque demande fera l'objet d'une étude au cas par cas ;

Après en avoir délibéré,

1° DECIDE

d'attribuer une subvention à l'Association organisatrice de la compétition « Mathématiques sans frontières 2019 » d'un montant de 150 €.

2° DIT

que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

☞ Questions orales soumises par « Nouvel Equipe – Nouvel Elan » :

- Installation de compteurs LINKY à Duttlenheim : réponse Jean-Luc RUCH
- Organisation du Grand Débat National : réponse Jean-Luc RUCH

Informations

- Rapport d'activité des services 2018
- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 – Porter à connaissance – projet ARCOS
- Consultation « avenir sur l'eau » - comité de bassin Rhin – Meuse
- Plan de prévention du Risque d'Inondation de la Bruche – Réunion Publique le 29 janvier 2019